

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 4

Artikel: Les relations franco-suissees à travers les âges
Autor: Meyer, Georges
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE ÉCONOMIQUE FRANCO-SUISSE

Organe mensuel officiel
de la

Chambre de Commerce suisse en France
16, Avenue de l'Opéra

Avril 1935

Paris-I^{er}

Quinzième Année. — N° 4

Téléphone :
Opéra 90-68
Adresse télégraphique :
Commersuis-Paris 111

La Revue économique franco-suisse fait suite
au Bulletin mensuel de la Chambre de
Commerce Suisse en France

Le numéro : 3 fr.
Abonnement annuel : 30 fr.
(argent français)
Chèques postaux Paris 32-44

LES RELATIONS FRANCO-SUISSES A TRAVERS LES AGES

M. Georges Meyer, Consul de Suisse à Lyon et Président d'honneur de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France, a bien voulu accéder à notre désir de publier dans la « Revue Economique Franco-Suisse » le texte de la conférence qu'il fit, le 5 décembre 1934, devant la Colonie Suisse de Lyon. Nous l'en remercions et ne doutons pas que nos lecteurs prennent connaissance avec intérêt de cette étude des relations politiques, militaires, intellectuelles, morales et économiques de la France et de la Suisse au cours des siècles derniers.

A. — Relations politiques et militaires.

Le premier contact des habitants de notre pays avec leur voisin de l'ouest date de l'an 58 avant J.-C., lorsque les Helvètes, se sentant menacés par les Germains, se décidèrent à abandonner à ces derniers un territoire peu favorisé par le climat, et envahirent la Gaule. Repoussés par Jules César, le clairvoyant représentant de la politique romaine, ils l'eurent obligés de rentrer dans leur pays et de servir désormais à la puissance romaine de rempart contre les Germains.

Plusieurs siècles après, l'ouest de la Suisse fut envahi par les Burgondes et l'est par les Allemands, mais dès le VI^e siècle, toute la Suisse actuelle, à l'exception des vallées méridionales des Alpes, devint partie intégrante de l'Etat franc. Il n'est pas douteux que les effets heureux du règne de Charlemagne aient été ressentis partout dans notre pays, bien que l'empereur n'y fit jamais un séjour de quelque durée et ne s'occupât de lui que de loin et à de rares occasions. Plus d'un homme de guerre burgonde ou aléman prit probablement part à ses campagnes en Allemagne et en Italie et éprouva un sentiment d'orgueil à la pensée qu'il appartenait à cet immense corps politique qu'était l'Empire franc. Après la désagrégation de ce dernier, divers seigneurs parvinrent à s'emparer de notre pays. Entre temps la Confédération suisse était née. L'alliance des trois Waldstätten s'était déjà étendue à huit cantons

lorsque les Français et les Suisses firent connaissance.

Dès sa fondation, la Confédération avait été en lutte constante avec l'Empire allemand. La Maison d'Autriche avait connu l'humiliation de voir ses armées écrasées dans de nombreuses batailles par les rudes fantassins suisses. L'empereur Frédéric III, altéré de vengeance, fit appel, en 1444, au roi de France Charles VII, dont il obtint un secours de 30.000 Armagnacs, sous le commandement du Dauphin, le futur roi Louis XI, pour châtier l'insolence des Suisses. Mais cette combinaison fut pour l'Empereur une nouvelle déception. L'alliance franco-suisse, qui devait subsister plus de trois siècles, en fut le résultat.

En effet, l'armée du Dauphin s'était heurtée à Saint-Jacques, près de Bâle, à l'avant-garde des Confédérés, forte de 1.500 hommes environ. Cette poignée de braves se rua sur l'adversaire, l'arrêta un jour entier, lui tua plusieurs milliers d'hommes et 1.200 chevaux et arracha des cris d'admiration aux chevaliers français qui déclarèrent n'avoir jamais vu des gens de si grande défense, si ardents à l'attaque et si téméraires pour abandonner leur vie. Les Suisses périrent presque tous dans cette mémorable journée.

Dès ce moment Louis XI se sentit de la sympathie pour les Suisses. Comprenant l'avantage de s'attacher un peuple si vaillant, il leur offrit la paix et se retira avec son armée. Le traité d'Ensheim, signé le 28 octobre 1444, fut le précur-



LAIT CONCENTRÉ SUCRÉ
la santé de bébé

FARINE LACTÉE
l'aliment idéal des enfants

LAIT CONCENTRÉ NON SUCRÉ "IDÉAL"
Le précieux auxiliaire de la ménagère

NESTLÉ



LA COMPTABILITE
Manifolde

MARQUE DÉPOSÉE **SANS REPORTS**

15, Rue du faubourg Montmartre
Téléph. : PROVENCE 51-08 PARIS 9^e

supprime
50 0/0
de votre travail
comptable

Demandez
la notice gratuite

simplicité, clarté

TRANSPORTS INTERNATIONAUX
AGENCE EN DOUANE — GROUAGES
FORFAITS POUR TOUS PAYS

ETABLISSEMENTS
PAUL CAPIT & C^{ie}

Siège social et magasins :
St-LOUIS (Haut-Rhin) France

TÉLÉPHONE : 79 et 254
Adresse Télégraphique : **CAPIT**
Chèque postal : **Strasbourg 26-04**
Chèque postal : **Bâle V. 12.040**
Reg. du Commerce : **Mulhouse B. 14-74**

SUCCESSALES

Strasbourg, rue du Maire-Kuss, 2 - Tél. : 64-29 — Bâle 13 (Suisse) -- **Ecouvies** (Meuse) - Tél. : 2 -- **Lamorteau** (Belgique) -- **Apach** (Moselle) - Téléphone : **Sierck n° 87** -- **Palmrain** (Boden) -- **Kehl**, case postale 75.

AGENCES

Thionville (Moselle) -- **Buchs Saint-Gallen** (Suisse) -- **Delle** (Territ. de Belfort) -- **Givet** (Ardennes) -- **Jeumont** (Nord) -- **Blanc-Misseron** (Nord) -- **Wintersdorf** (Baden) -- **Neuenburg** (Baden) -- **Brisach** (Baden)
Toute correspondance concernant les Agences est à m'adresser à **Saint-Louis** (Haut-Rhin).
Correspondants à **Dunkerque, Anvers**, et tous grands centres.

seur du traité de paix perpétuelle, conclu en 1516 et de l'alliance de 1521 qui enchaîna pour trois cents ans la Suisse aux destinées de la France.

Cette longue intimité fut, il est vrai, troublée par quelques brouilles passagères. Les alliés se disputèrent la possession de l'Italie du Nord au début du xvi^e siècle. Les Suisses restèrent d'abord maîtres de Milan après avoir vaincu Louis XII à Novare en 1513, mais François I^{er}, à son tour, battit les *dompteurs de princes*, comme on appelait alors les Suisses, à Marignan, à la fameuse *bataille des géants*, en 1515.

Plus tard, les violences de la Révolution française, les massacres des Tuileries, l'invasion de la Suisse en 1798, causèrent une rupture entre les deux pays. Napoléon reprit les anciennes relations, mais l'alliance sombra avec les derniers Bourbons, en 1830.

Les avantages de cette union séculaire furent avant tout pour la France d'ordre militaire, pour la Suisse d'ordre économique.

En vertu d'une alliance offensive et défensive renouvelée sous chaque règne jusqu'à Charles X, le Corps helvétique devait fournir des troupes au roi très chrétien. La France gagnait ainsi de solides régiments et la sécurité de sa frontière du Jura, couverte par son alliée. En tenant les Alpes, Henri IV et Louis XIII eurent une arme puissante pour inquiéter l'Espagne en Italie et isoler le Milanais des possessions allemandes de la Maison d'Autriche. En prenant les Suisses à sa solde, François I^{er} donna à ses armées l'appoint de la seule infanterie existant alors en Europe. L'infanterie française fut organisée sur le modèle des Suisses. L'habile Louis XI sut tirer parti de cette force nouvelle pour abattre la puissance de Charles de Bourgogne, le dernier représentant de la féodalité en Europe. Il réussit à brouiller le duc avec les Suisses. Le succès dépassa ses espérances. Les éclatantes victoires suisses d'Héricourt, de Grandson, de Morat et de Nancy, de 1475 à 1477, eurent pour résultat immédiat la réunion de la Bourgogne à la couronne de France. Quelques années plus tard, en 1488, à Saint-Aubin-du-Cormier, 8.000 Suisses aidèrent Charles VIII à écraser le soulèvement de la Bretagne. Le dernier grand fief de la couronne fut ainsi réuni à la France avec le secours des cantons suisses.

Les soldats suisses formèrent à certains moments plus de la moitié de l'infanterie française : ainsi à La Bicoque, près de Milan, en 1522, 18.000 Suisses et 8.000 Français; à Pavie, en 1525, 20.000 Suisses et 20.000 Français; à Arques, en 1589, 5.000 Suisses et 3.000 Français; à Ivry, en 1590, 8.000 Suisses et 4.000 Français. 163.000 Suisses suivirent François I^{er} dans toutes ses campagnes, 120.000 prirent part aux guerres de Louis XIV. Tous les rois de France surent reconnaître ce qu'ils devaient de reconnaissance à leurs amis et alliés suisses. Charles IX, sauvé à Meaux des huguenots par le régiment Pfyffer de Lucerne, disait à sa mère « qu'après Dieu, c'était au duc de Nemours et à ses bons compères les Suisses qu'il devait sa couronne ». A Dreux, ils tinrent les derniers sur le champ de bataille. A Arques, sans la fermeté du régiment Gallati (un Glaronnais), la journée était perdue. Rocroy, Lens, Malplaquet, Fontenoy et Rossbach font, en quelque sorte, partie du patrimoine de la gloire nationale helvétique.

Quand, le 10 août 1792, la révolution triom-

phante se rua à l'assaut des Tuileries, le régiment des Gardes suisses accepta la lutte suprême, seul, contre Paris révolté.

L'Empire revit les régiments rouges au poste d'honneur, à l'arrière-garde de la Grande Armée, en 1812, à la Berésina, où les débris de la division suisse se sacrifièrent jusqu'à ce que l'armée entière eut passé les ponts. En 1830, aux Journées de Juillet, les Suisses de la Garde royale couvrirent une dernière fois de leurs cadavres les pavés de Paris.

Certaines familles suisses donnèrent à la France de véritables dynasties d'officiers : ainsi les comtes de Courten, du Valais, de 1689 à 1792, propriétaires du régiment de leur nom, 13 officiers généraux et 43 officiers de tous grades de cette famille se distinguèrent au service du roi. Au siège de Tournai, en 1745, il se trouva un jour, dans le même fossé, 11 Reding de tous grades. Durant cette campagne, 40 membres de la famille de Reding, de Schwyz, servirent en France. Les Reynold de Fribourg lui ont donné 7 généraux et plus de 30 colonels ou capitaines, de 1560 à la Révolution. Les Erlach et les de Watteville, de Berne, les familles de Chandieu-Villars et de Loys, du pays de Vaud; de Diesbach, de Castella, de Fribourg; de Sury et de Roll, de Soleure; de Salis et de Planta, des Grisons, et beaucoup d'autres, ont gardé les traditions françaises dans nos cantons. Il faut aussi mentionner le baron de Besenval, de Soleure, qui fit toutes les campagnes du règne de Louis XV. Grand-Maréchal de camp, lieutenant général, grand-croix de Saint-Louis, il fût, peu avant la Révolution, inspecteur général des Suisses et commandant militaire des plus importantes provinces de France. Besenval ne fut pas seulement soldat et courtisan, il fut aussi homme de lettres.

Les rois de France et leurs ambassadeurs savaient à merveille flatter l'amour-propre des Confédérés. A plusieurs reprises, les cantons servirent de parrains aux enfants royaux : les envoyés de Lucerne et d'Uri tinrent le duc d'Angoulême, fils de François I^{er}, sur les fonts baptismaux. Zurich, Schwyz et Soleure furent désignés comme parrains de la princesse Claude de France, fille d'Henri II, ce qui flatta infiniment le Corps helvétique. Henri IV et Louis XIV surtout, savaient user de cette familiarité empreinte de bienveillance par laquelle les rois de France s'attachèrent si bien le cœur des Suisses.

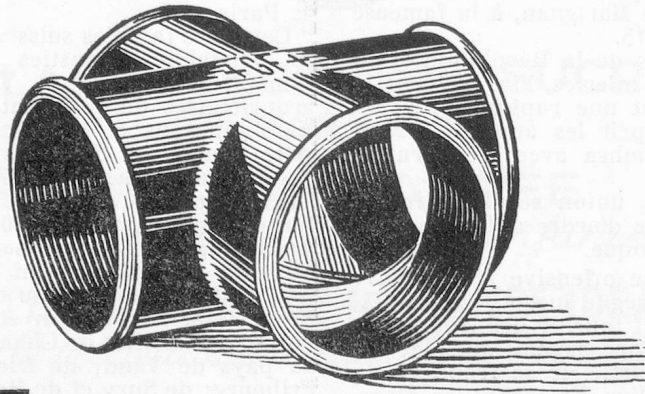
Seuls avec les Ecossais, parmi toutes les troupes étrangères, les Suisses furent jugés dignes de faire partie de la garde du roi.

La France a eu à son service 1.200.000 soldats des cantons, dont 450 généraux. Ils servirent avec le même dévouement la France triomphante et la France malheureuse. Plus la cause semblait désespérée, plus leur attachement s'affirmait inébranlable. Au xvi^e siècle, pendant les guerres de religion; au xvii^e, lors de la Fronde; aux xviii^e et xix^e, aux jours troublés des Révolutions, ils gardèrent sans faiblir la foi jurée. Depuis 1465 jusqu'à 1823, les Suisses ont versé leur sang pour la France, dans 143 campagnes et plus de 500 combats ou sièges.

Les Suisses servaient en France non comme mercenaires, mais comme alliés et auxiliaires permanents. Les régiments suisses étaient des unités constituées que le Corps helvétique prêtait à la France, au début pour la durée d'une campagne,

RACCORDS SUISSES

EN FONTE MALLÉABLE



+GF+

Depuis toujours
les Meilleurs.

L'ANNUAIRE INDUSTRIEL

RÉPERTOIRE DE LA
PRODUCTION FRANÇAISE

Administration et Services Techniques
26, Rue Geoffroy-Lasnier - PARIS-IV^e
-- Téléphone : Archives 49-60 --

DOCUMENTATION UNIQUE
SUR LA
PRODUCTION FRANÇAISE
NOTICES DÉTAILLÉES
SUR LES
INDUSTRIELS FRANÇAIS
TITRES TRADUITS EN CINQ LANGUES

2 volumes : 150 francs

INDISPENSABLE
POUR BIEN ACHETER ET BIEN VENDRE

THORENS

"LA MARQUE RÉPUTÉE"

USINES à **SAINTE-CROIX** (Suisse)

MOTEURS POUR PHONOGRAPHES
.... MOTEURS ÉLECTRIQUES
..... PICK-UP

TOURNE - DISQUES

sous forme de **coffrets** et
tables radiophoniques, s'adaptant
sur tous postes de T.S.F.

AGENTS GÉNÉRAUX :

Etablissements **Henri DIÉDRICHS**, S.A.R.L., 13, Rue
Bleue, PARIS-9^e.

dès Louis XIV d'une façon permanente. Ces troupes servaient sous le drapeau de leur pays et conservaient leurs usages nationaux, leurs règlements, leur justice propre. Le roi de France lui-même n'avait pas le droit de soustraire un soldat suisse à ses juges naturels, ni de casser un jugement d'un conseil de guerre suisse. Les gouvernements des cantons veillaient avec un soin jaloux au maintien de ces prérogatives ; ils pouvaient en tout temps rappeler leurs régiments, quand bon leur semblait. S'il est vrai que des magistrats des cantons se laissaient quelquefois acheter par les agents des rois de France, il serait injuste d'adresser le même reproche aux officiers et soldats suisses qui ont, au contraire, fait preuve d'un vrai désintéressement. Toute l'histoire des relations diplomatiques entre la Suisse et la France aux XVI^e et XVII^e siècles n'est qu'une longue suite de réclamations des cantons pour non-paiement de la solde de leurs ressortissants. En 1598, sous le règne d'Henri IV, la couronne devait aux Suisses, pour arriérés de soldes la somme respectable de 36 millions d'or. Des régiments servirent plusieurs fois sans solde, et les officiers suisses entretenaient leurs compagnies de leurs propres deniers. On vit ainsi des familles, par exemple les comtes de Gruyère, se ruiner au service et engager leurs biens et terres pour payer l'honneur de porter l'habit du roi.

La Suisse, de son côté, trouva dans l'alliance française des avantages incontestables. Comme nous l'avons déjà dit, ils furent surtout d'ordre économique. Les traités accordèrent aux Cantons de très nombreux avantages commerciaux et financiers : leurs marchandises étaient exemptes de droits de péage ; les Suisses résidant en France jouissaient de privilèges étendus : droit d'établissement, exemption de toutes tailles, impôts et subventions quelconques, droits de succession et d'acquisition de biens meubles et immeubles. Elle y trouva aussi des avantages politiques. La France s'engagea à ne pas prendre sous sa protection les ennemis de la Suisse, à ne pas leur accorder passage, à se soumettre au prononcé des arbitres en cas de contestation entre les deux pays. Elle lui garantissait l'intégrité de son territoire, ce qui n'était pas un vain mot, vu la menace constante de la Maison d'Autriche qui désirait toujours faire rentrer la Suisse dans le giron de l'Empire et de la Maison de Savoie, qui regrettait le pays de Vaud et convoitait Genève. La menace d'une intervention française était seule capable de les calmer.

C'était aussi pour les Suisses une merveilleuse école de guerre que de pouvoir prendre part, à la suite de chefs comme La Trémoille, Bayard, Montmorency, Condé ou Turenne, aux plus grandes campagnes du siècle. A plusieurs reprises, la Suisse, divisée et affaiblie par les luttes religieuses, fut sauvée d'un démembrement par la France qui avait intérêt à ramener la concorde dans une nation si utile à ses desseins. Les ambassadeurs de France, installés à Soleure, jouaient un rôle de premier plan dans les affaires intérieures du Corps helvétique. Il y en eut qui comprirent admirablement le caractère suisse, tels le maréchal de Bassompierre qui parlait couramment le patois suisse ; Jean de la Barde, marquis de Marolles qui cherchait, en 1656, à réconcilier catholiques et protestants suisses et qui parvint à faire ratifier le traité d'alliance de 1663, solennellement

juré à Notre-Dame de Paris par Louis XIV et les députés des Cantons, et Amelot, qui conquiert toutes les sympathies.

L'influence française a été prépondérante en Suisse jusqu'à la Révolution, à tel point que le goût et les mœurs populaires en furent profondément modifiés. J'aurai l'occasion de revenir plus tard sur ce chapitre. Je mentionne ici seulement que, dès le milieu du XVIII^e siècle, des esprits clairvoyants s'effrayèrent de l'influence toujours plus grande de la France en Suisse. A côté des avantages précieux de l'alliance royale : sûreté contre les puissances voisines, privilèges économiques, franchises commerciales, cadres admirablement instruits et entraînés pour nos milices, on distinguait de plus en plus les inconvénients de cette tutelle. En effet, la domination politique, intellectuelle et morale exercée en Suisse par Versailles, ne tarda pas à devenir intolérable. En dehors des bourgeoisies et des gouvernements, une aristocratie militaire toute française, se développait, les régiments devenaient le nef de quelques familles, les patriciens monopolisaient les commandements. Les ambassadeurs de France parlaient de plus en plus en maîtres et allaient jusqu'à convoquer les Diètes fédérales. On vit en plus le peuple copier sans discernement les défauts aussi bien que les qualités de la nation voisine.

Quand les premières tempêtes de la Révolution firent affluer les émigrés en Suisse, on les accueillit de grand cœur, comme auparavant on avait accueilli les Huguenots. Dans la société genevoise et vaudoise on leur fit fête. Le parfum léger et un peu grisant de l'ancien régime flotta dans les gentilhomnières de la Suisse romande. Mais déjà les idées nouvelles se répandaient en Suisse. La prise de la Bastille fut célébrée avec enthousiasme par tous les adversaires du régime oligarchique. Des troubles intérieurs éclatèrent à Berne, à Zurich, à Genève. Le peuple suivait avec anxiété, intérêt ou sympathie ce qui se passait en France. Le sort des douze régiments suisses préoccupait beaucoup l'opinion publique. Du fait de leur fidélité au roi, on les savait exposés à l'animosité croissante des populations françaises. Tout à coup, aux environs du 15 août 1792, la nouvelle se répandit que le régiment des gardes-suisses, le plus ancien et le plus glorieux, avait été détruit en défendant les Tuileries. Un cri de douleur et d'indignation s'éleva d'un bout à l'autre du pays. L'exaspération fut portée à son comble par les massacres de septembre : les survivants du 10 août, officiers et soldats avaient été immolés dans les prisons de Paris, après avoir subi d'atroces tortures.

C'en était trop. On maudit la Révolution et la France et le peuple demanda vengeance. Mais les gouvernements des Cantons, faibles et divisés, hésitaient. L'ambassadeur de France, Barthélemy, réussit à éviter la guerre, mais la colère fut lente à se calmer. Bientôt après, les régiments restés en France, licenciés par l'Assemblée nationale au mépris des traités, rentrèrent en Suisse. Une grande partie des officiers et plusieurs milliers de soldats s'engagèrent dans l'armée des princes ou combattirent en Vendée, contre la République. Le supplice de Louis XVI et la Terreur soulevèrent une indignation générale. On avait salué quatre-vingt-neuf avec transport ; on reculait d'horreur devant quatre-vingt-treize.

Mais le coup le plus sensible porté à l'influence française en Suisse fut l'invasion des armées du

Directoire, en 1798. Seuls, les « patriotes » vaudis qui l'avaient provoquée pour secouer la domination de Berne, en retirèrent quelque avantage. Pour tout le reste de la Confédération, ce fut l'humiliation et la ruine. Berne, dont jamais un vainqueur n'avait franchi les portes, dut subir la loi d'un vainqueur exaspéré par une résistance inattendue. La Suisse centrale, le Valais furent, à leur tour, mis à feu et à sang. Les logements de troupes, les réquisitions et les contributions de guerre épuisèrent le pays. Le Directoire mit le comble au mécontentement en imposant à la Suisse une constitution qui rompait absolument avec la tradition. En outre, Genève, le Valais et l'évêché de Bâle furent brutalement annexés à la France.

La vieille amitié franco-suisse semblait à jamais détruite. Pourtant, Napoléon restaura l'alliance et obtint des Cantons une division de 16.000 hommes. Mais le service de l'Empire ne fut jamais populaire et l'on eût souvent recours au recrutement forcé pour remplir les cadres des régiments, ce qui n'était jamais arrivé sous l'ancien régime. La Suisse réussit cependant à fournir 90.000 recrues aux armées impériales.

L'alliance plus de trois fois séculaire expire en 1830. Louis-Philippe ne la renouvela pas, car le peuple français ne voulait plus tolérer de troupes étrangères dans son armée métropolitaine. On créa alors la « Légion étrangère » destinée, au début, à conserver à la France une partie des Suisses licenciés en 1830.

En 1838, la mésentente s'aggrave. La guerre faillit éclater entre les deux pays au sujet du prince Napoléon, le futur Napoléon III, alors citoyen suisse et capitaine d'artillerie dans l'armée fédérale. Louis-Philippe exigeait son expulsion du territoire de la Confédération ; le gouvernement helvétique refusait. Un ordre du jour du général Aymar aux troupes destinées à envahir la Suisse provoqua une violente indignation. Le général parlait de « châtier de turbulents voisins ». Par bonheur, la guerre fut évitée.

Lorsqu'en 1870 éclata la guerre franco-allemande, il est à remarquer que les sympathies de la Suisse allemande allèrent aux Français, tandis que la Suisse romande se montra d'abord réservée. Les malheurs de la France, le désarmement et l'internement de l'armée de l'Est en Suisse éveillèrent une immense pitié et le peuple entier chercha à soulager tant de souffrances et de misères. Pendant la guerre de 1914, la Suisse romande fut sans exception francophile, mais la Suisse allemande fut partagée, quant à ses sentiments, entre les deux belligérants et, en général, entendit maintenir une neutralité non seulement armée, mais aussi morale. Pourtant, parmi les 8.000 volontaires Suisses qui combattirent pendant la dernière guerre pour la France, et dont 5.000 environ furent tués, nous trouvons un nombre important de Suisses allemands et les colonies suisses en France suivaient alors unanimement les succès, les efforts et les succès de la France. Personne n'ignore aussi que les Suisses remplissaient sans distinction aucune les devoirs philanthropiques envers les blessés militaires français. Laissez-moi citer ici la description qu'un témoin oculaire faisait de l'arrivée à Zurich du premier train de grands blessés français :

« C'était une nuit d'hiver. Un service d'ordre rigoureux ne donnait accès, sur les quais embrumés

de la gare, qu'à une centaine de privilégiés, porteurs de cartes officielles très parcimonieusement distribuées. Le train était attendu pour minuit. Mais, dès 10 heures du soir, une grande foule se massait derrière les grilles qui fermaient les quais de la station. C'étaient des milliers et des milliers de gens simples, des ouvriers, des paysans venus de la campagne avec des paniers. Ils n'avaient pas prévu le service d'ordre. Ils attendaient là, dans la nuit froide, les bras chargés de leurs cadeaux. Et quand, deux heures plus tard, le train entrant en gare, les premiers képis rouges apparurent aux portières, une rumeur immense couvrit le grondement des roues sur les rails. C'était la foule dense derrière les grilles, qui, ne pouvant faire mieux, tendant les mains vers les soldats français en les saluant d'une clameur unanime : Vive la France! »

B. — Relations intellectuelles et morales

Un Suisse romand a écrit un jour à un ami français : « Vous nous avez donné Calvin et nous vous avons rendu Rousseau. » Ces deux hommes ne résument pas, il s'en faut, les échanges d'ordre moral entre la France et la Suisse.

L'influence française fut profonde en Suisse aux XVII^e et XVIII^e siècles. Comme nous l'avons déjà vu, elle avait été favorisée par les alliances militaires. Les rapports constants qui régnaient entre les deux peuples avaient créé des liens solides et des amitiés durables. Des souvenirs communs de gloire, des préoccupations de métier unissaient les officiers des deux nations. Les troupes suisses n'étaient pas sans subir l'influence du milieu où elles vivaient. Dispersés dans le royaume, dans de lointaines garnisons, les régiments rouges respiraient l'air de France, sentaient, presque à leur insu, le charme du noble pays pour lequel ils versaient leur sang. Rentrés chez eux, ces milliers d'hommes se souvenaient de leur temps de service, ils répandaient autour d'eux des mœurs plus douces, ils donnaient à leur chaumière ou à leur château un peu de cette grâce française qu'ils avaient pu tant apprécier. On commençait, en plus, à bâtir dans le style du XVIII^e siècle français, légèrement alourdi pour les besoins de notre climat et de notre tempérament, de petits hôtels et des monuments publics qui sont aujourd'hui encore la parure de plusieurs de nos villes. M. Gonzague de Reynold a écrit au sujet de la pénétration de la culture française en Suisse cette page :

« La culture française vint ranimer un art que la Réforme avait éteint. Tel est son caractère de sobriété, de goût et de mesure, qu'elle s'adapta parfaitement à nos paysages et à nos mœurs. Elle les affina, les compléta et leur donna de la grâce : ainsi dans les rues escarpées de Fribourg, ces petits hôtels patriciens aux moulures singulièrement discrètes sous l'ombre des grands toits rustiques ; ainsi dans la campagne bernoise ou au bord du Léman, ces manoirs dont les sobres façades s'encadrent de noyers et de chênes, dont les fenêtres rayonnent sur les prés et dont le faite orné de girouettes semble parfois se confondre avec la ligne lointaine et bleue des montagnes. C'est dans un pareil décor qu'il faut évoquer sans cesse les écrivains de l'Ecole suisse. Ils habitent dans de vieilles maisons aux lourdes boiseries allemandes ; un poêle octogonal, dans un coin de la chambre, montre, comme un livre d'images, sur

ses catelles enluminées, l'histoire de Guillaume Tell ou les scènes de la Bible; le jour, un peu terne qui vient du lac ou de la campagne, s'égaie et s'illumine en traversant les verres multicolores des vitraux; il y a des bancs et de grands coffres peints le long des murailles; au dehors, une porte de la Renaissance s'ouvre sur un corridor aux voûtes en croisées d'ogives. C'est la vieille demeure suisse-allemande, plus cossue qu'élégante, plus bourgeoise que noble, plus rustique que simple où la « Gemütlichkeit » règne plus que la poïtesse. La culture française s'installe à ce foyer, avec la même discrétion qu'elle a mise à Genève, à s'installer au foyer gris et froid d'un magistrat calviniste. Elle ne songe point à démolir la maison, à enlever les verrières blasonnées, à démonter le poêle: elle se bornera simplement à déplacer certains meubles trop lourds, à poser sur un parquet bien ciré de délicats fauteuils Louis XV, à mettre des flambeaux sur la table, à poser dans une vitrine des porcelaines de Sèvres, et, plus tard, de Zurich et de Nyon. Dans la bibliothèque, auprès des Bibles, des codes et des grosses, elle alignera les œuvres de Boileau, de Racine, de Molière, de Montaigne, de La Bruyère et de ce Fénelon, tant aimé des Suisses. La chasse-t-on par hasard, elle se retire discrètement, mais elle laisse derrière elle ses bibelots, son art, ses livres et ses mœurs. Sans doute, elle se déforme parfois, et ses imprudents admirateurs ne laissent point d'irriter leurs compatriotes par un « snobisme » exagéré; mais patricienne dans les villes ou bergères dans les Alpes, sa présence remplit la Suisse entière de tout ce charme que, seule, la présence d'une femme sait mettre dans une vieille demeure ».

Les réfugiés protestants français atteints par la révocation de l'Edit de Nantes en 1685, apportèrent aussi en Suisse beaucoup de la France. Ils furent les aides du renouveau intellectuel et les précurseurs de la prospérité économique. L'influence française du XVIII^e siècle peut se mesurer à ce fait que les classes cultivées de la Suisse allemande ne parlaient, en général, que le français; cette tradition s'est un peu perpétuée jusqu'à l'heure actuelle dans l'aristocratie bernoise. Le bernois Albert de Haller s'excusait même d'écrire en allemand son œuvre « Les Alpes ».

Dès le XIX^e siècle, l'influence intellectuelle de la France s'étend surtout sur la Suisse romande qui relève de la civilisation française et qui revendique hautement cette parenté, tout en tenant à son indépendance morale aussi fort qu'à son indépendance politique. Elle participe intensivement aux traditions littéraires de la France; les livres qu'on y lit, sont en grande partie français, les manuels des collèges, souvent des manuels français et aux facultés des lettres des universités, il y a forcément un foyer de culture française. Mais si la Suisse romande a besoin des traditions littéraires de la France pour se cultiver, elle prétend, à son tour et dans la mesure de ses forces, les enrichir. On a vu surgir d'elle au XIX^e siècle Mme de Staël, Benjamin Constant, Vinet, Amiël, Charles Secrétan, Cherbuliez, Rod, Philippe Monnier et, plus récemment, nous assistons à une floraison de jeunes talents: Ramuz, Benjamin Valotton, Dumur, Jacques Chenevière, Spiess, Robert de Traz, Mme Noëlle Roger, etc., qui se sont donné la mission de tenir la France au courant de ce qui s'écrit et se pense en dehors d'elle. Jusqu'en 1912, c'est-à-dire jusqu'à l'entrée en vigueur du Code

civil suisse, les cantons de la Suisse occidentale étaient régis par le Code Napoléon ou par des codes inspirés par ce dernier.

Ajoutons que l'influence française ne s'est pas éteinte en Suisse allemande où les milieux cultivés continuent à lire, et généralement dans l'original, les meilleurs écrivains français et montrent surtout un grand enthousiasme pour la peinture française. Ce sont les peintres du dernier siècle et avant tout les impressionnistes qui y sont le plus en vogue. On prétend qu'il existe à Zurich et à Winterthur au moins deux mille toiles de peintres français. Si vous avez un jour l'occasion d'aller à Winterthur, dans cette ville d'art et d'industrie, vous serez surpris de trouver dans beaucoup de villas particulières, des Corot, Courbet, Delacroix, Monnet, Sisley, Cézanne, Vuillard, Pissaro, Bonnard, et surtout de beaux Renoir; dans la galerie de M. Oscar Reinhart, la plus importante collection privée en Europe, vous les trouverez par dizaines. Je mentionne aussi la collection du Docteur Hahnloser, dont la villa est remplie de peintures modernes françaises. Le musée de Winterthur contient toute une salle consacrée à l'art français contemporain. Le vestibule du musée est décoré par Roussel. Une partie de ces collections comprennent des œuvres sculpturales de Rodin, de Mammol et de Despiau. La célèbre statue de Mammol: « La Nuit », a été offerte au musée de Winterthur, en 1910, par quelques dames de la ville. Plus d'un français sera probablement surpris en apprenant ce goût raffiné des œuvres françaises dans une ville de 50.000 habitants, située dans un canton suisse de langue allemande.

Des expositions de peintres français sont souvent organisées par les musées de Bâle, de Zurich et de Winterthur. L'association zurichoise « Les amis de la culture française », qui a été créée 1933, s'occupe intensivement de la culture et de la propagande des arts et des lettres qui sont la production de l'esprit français. Cette association, dirigée par le Prof. Charly Clerc, de l'École polytechnique fédérale, comprend des membres de presque tous les milieux intellectuels de Zurich.

Bien des professeurs français réputés enseignèrent dans nos universités. Nombreux ont été, en général, les étudiants suisses aux universités françaises, l'édifice suisse érigé récemment dans la Cité universitaire de Paris en est une preuve. D'autre part, Genève a servi à nombre de pasteurs français d'école de théologie protestante.

Ce qui a toujours servi à renforcer les relations morales entre nos pays, c'est l'importance des sujets français ou suisses établis dans l'autre pays. Aujourd'hui, il doit y avoir en France environ 120.000 Suisses. Dans la science, la littérature et dans les affaires, partout on trouve des noms suisses. Certains de nos compatriotes ont su se créer des situations enviables et quelques-uns furent des organisateurs remarquables. La colonie française en Suisse compte 40 à 50.000 personnes, dont la plus grande partie vit à Genève. Les affaires d'une part, les relations amicales que forcément ces ressortissants étrangers arrivent à nouer avec la population indigène d'autre part, sont des éléments non négligeables en vue du rapprochement de nos peuples.

c. — Relations économiques

Les échanges économiques entre la France et la Suisse, datent de fort longtemps. J'ai lu une fois, que des Suisses venaient déjà au moyen âge visiter la foire de Lyon (1). Les privilèges économiques consentis aux cantons suisses par les alliances militaires prouvent que notre pays entretenait avec sa voisine, sous l'ancien régime, des relations commerciales d'une certaine importance. Ces échanges se sont naturellement intensifiés dans le XIX^e et le XX^e siècle.

L'importation de marchandises françaises en Suisse s'est élevée à la valeur de 281 millions de francs suisses en 1906, de 403 millions en 1911 et de 244 millions en 1933. L'exportation de la Suisse en France, aux mêmes années, s'est chiffrée par 109, 142 et encore une fois 142 millions. Il résulte de ces chiffres, que la Suisse achète à la France bien davantage qu'elle ne lui vend. Le solde actif laissé à la France dépasse, en 1933, un demi milliard de francs français. Il sera encore plus important, en 1934, et dépassera à lui seul l'ensemble des soldes actifs laissés à la France par les six autres pays qui lui achètent plus qu'ils ne lui vendent. La France demeure, en 1933, le premier client de la Suisse et son second fournisseur. La Suisse, de son côté, figure, malgré sa petite population, au quatrième rang des clients de la France et en qualité de fournisseur, elle passe au septième rang.

L'histoire des relations commerciales franco-suisse pendant les quarante dernières années, fut assez mouvementée.

Au régime libre-échangiste, qui caractérisa, en matière économique, le Second Empire, succéda, en France, un revirement protectionniste. Le vote de la loi douanière de 1892, avec le système du double tarif, c'est-à-dire tarif général et tarif minimum, marqua l'abandon du système des traités de commerce et le passage de la France à un régime protectionniste caractérisé. En 1892, la France dénonça donc avec les autres traités de commerce, la convention franco-suisse de 1882. De nouvelles négociations conduisirent à la conclusion d'une convention de commerce qui, ratifiée par les Chambres fédérales, fut malheureusement rejetée par le Parlement français de sorte que, le 1^{er} janvier 1893, éclata une guerre douanière entre nos pays qui eut comme conséquence une baisse des importations françaises en Suisse, d'une année à l'autre, de 40 % et des exportations suisses en France de 30 %. Ce n'est qu'en 1895 qu'un nouvel accord commercial put entrer en vigueur.

La Suisse ayant, en 1906, mis en vigueur un nouveau tarif douanier, de nouvelles négociations entre France et Suisse furent nécessaires qui conduisirent à la conclusion de la Convention de Commerce du 28 octobre 1906. Il s'agissait là d'un traité de commerce régulier entre les deux pays qui s'accordaient réciproquement le bénéfice de la clause générale et inconditionnelle de la nation la plus favorisée.

A la fin de la guerre, le Gouvernement français dénonça la convention de commerce franco-suisse,

mais un échange de notes de 1919, la maintint provisoirement en vigueur.

Dès 1921, la Suisse appliqua un nouveau tarif. En France, le tarif douanier fut également modifié : des droits supplémentaires *ad valorem* sur les deux tiers environ des positions du tarif furent appliqués. A ces surtaxes furent bientôt substitués des coefficients de multiplication des anciens droits. En 1927, le Gouvernement français annonça que les droits de douane seraient de nouveau augmentés. Il fut donc nécessaire de commencer de nouvelles négociations qui aboutirent le 8 juillet 1929, à la conclusion d'une nouvelle Convention de commerce franco-suisse, en lieu et place de celle de 1906.

L'année 1931 a marqué le début du régime de contingentement qui a fait l'objet de différents accords entre la France et la Suisse. Le 1^{er} juin 1933, le Gouvernement français dénonça la Convention de 1929 et, après de laborieux pourparlers, fut conclue, en date du 29 mars 1934 une nouvelle Convention de commerce entre les deux pays, dont la durée n'était que de six mois avec tacite reconduction de trois mois en trois mois.

Mentionnons encore que la France et la Suisse font partie, avec quelques autres pays, du bloc-or qui entend demeurer fidèle à l'étalon-or et espère pouvoir jeter les bases d'une politique commune à ces nations, dont le premier effet, serait probablement, la concession réciproque de contingents supplémentaires afin d'élargir les échanges commerciaux de ces différents pays.

Je ne veux pas terminer ce chapitre sans dire deux mots de la question des zones franches et de l'aménagement du Rhône. La première, qui depuis une quinzaine d'années, a fortement mis à l'épreuve les relations franco-suisse, paraît aujourd'hui liquidée. Les principaux actes internationaux qui révoient, à l'heure actuelle, le statut des zones franches sont :

Le traité de Paris du 20 novembre 1815 (zone de Gex) ;

Le traité de Turin du 16 mars 1816 (zone sarde) ;

Le manifeste de la Cour des comptes de Sardaigne du 9 septembre 1829 (zone de Saint-Ginolph) ;

L'article 435, alinéa 2, du traité de Versailles ;

L'arrêt de la Cour permanente de justice internationale du 7 juin 1932 ;

La sentence arbitrale du 1^{er} décembre 1933.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 1934, le régime actuel des zones franches, tel qu'il découle des actes et situations ci-dessus énumérés, repose essentiellement sur deux obligations à charges respectivement de la France et de la Suisse.

La France a l'obligation de maintenir son cordon douanier à la limite intérieure des zones ; en raison de cette obligation, la France ne peut procéder à la frontière politique, à aucune opération douanière et les marchandises destinées aux zones y pénètrent en franchise de tous droits de douane. Cette obligation ne préjuge, cependant pas du droit pour la France de percevoir à la frontière politique des taxes fiscales n'ayant pas le caractère des droits de douane.

La Suisse, dont la ligne des douanes épouse la frontière politique, a l'obligation d'accorder aux produits originaires des zones, les facilités prévues par le règlement arbitral du 1^{er} décembre 1933.

(1) Voir, entre autres, l'article de M. Ch. Touzot, administrateur de la Foire de Lyon, dans la *Revue Économique Franco-Suisse*, de Février 1935, page 21.

La Compagnie nationale pour l'aménagement du Rhône est enfin constituée et pourra prendre activement en mains les problèmes de l'utilisation du Rhône, c'est-à-dire l'utilisation des forces hydrauliques, des irrigations et de la navigation. De ces trois problèmes, seul, celui de la navigation, intéresse réellement la Suisse, mais jusqu'à présent, il ne semble pas que la Compagnie nationale du Rhône exécutera, sous peu, le projet qui doit rendre le Rhône navigable entre Genève et Lyon. Ce projet est d'ailleurs lié à l'établissement d'une convention entre nos deux pays, relative à l'élévation du niveau du Lac Léman.

J'arrive à la fin. En définitive, nous venons de prouver que, pour unir jusqu'à l'amitié la France et la Suisse, il existe entre nos pays assez de rai-

sons intellectuelles, morales et économiques. Il y a entre eux, en outre, le passé, passé d'intimité et de gloire commune. Malgré cette amitié, malgré une culture très peu différente, France et Suisse ont éprouvé le besoin de demeurer indépendantes, politiquement et intellectuellement. Chacune des deux républiques sœurs veut garder son originalité et remplir sa mission particulière dans le domaine international. Cela ne doit pas les empêcher de se voir et de causer souvent pour mieux se connaître et pour s'aimer toujours davantage.

Georges MEYER,

Consul de Suisse à Lyon,

Président d'honneur de la Section Lyonnaise de la Chambre de Commerce Suisse en France.

Tél. : Colbert 88-10, 88-11

Téleg. : Gérico

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Joseph GEHRIG & C^o

Société à responsabilité limitée au capital de Fr. 450.000

30, rue de la
RÉPUBLIQUE

MARSEILLE

Transit-Service de Groupage sur la Suisse

Correspondants à BALE, ZURICH, GENEVE,
PARIS, LYON, STRASBOURG

GÉRANTS : **Tr. Funkschilling**
F. Lachaud

Grand Vin de Provence
DOMAINE DE LA CROIX

Appellation d'origine

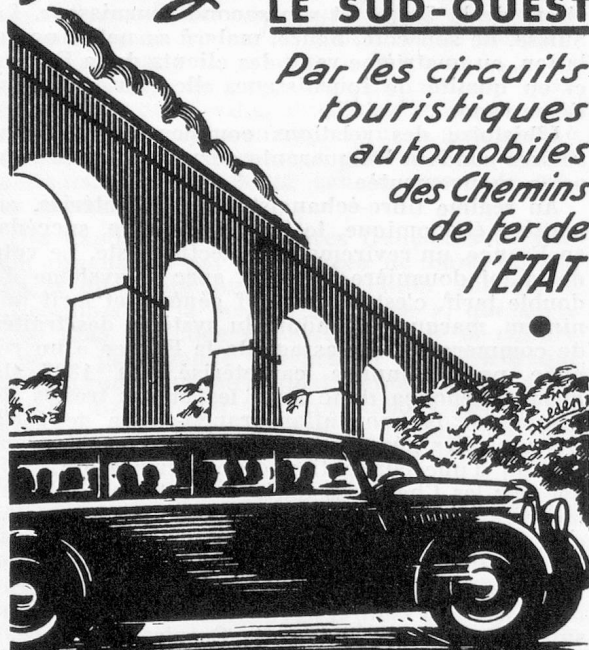
Rouge, Rosé, Blanc.

LA CROIX (Var)

Visitez:

LA NORMANDIE
LA BRETAGNE
LE SUD-OUEST

*Par les circuits
touristiques
automobiles
des Chemins
de fer de
l'ÉTAT*



**RENSEIGNEZ-VOUS
DANS LES GARES**

ÉTAT

Institut pour Jeunes Gens

« **FELSENEGG** »
ZUGERBERG

Juillet-Sept. **SÉJOUR DE VACANCES**
Situation magnifique et salubre
Tous les sports

Suisse 1000 m. s. m.
Cours d'**ALLEMAND**, etc.
Prospectus P 631-1 G
Demi-heure de Zurich